



**LE MARCHÉ  
FONCIER  
RURAL**



**Bourgogne  
Franche-Comté**

**2016**



## Les effets de la LAAAF



EN CRÉANT UNE OBLIGATION DÉCLARATIVE GÉNÉRALISÉE, LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORÊT DU 13 OCTOBRE 2014 RENFORCE LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ FONCIER RURAL.

### Biens soumis à l'obligation déclarative

- ↳ Biens ruraux
- ↳ Terres
- ↳ Exploitations agricoles ou forestières
- ↳ Actions ou parts de sociétés ayant pour objet principal l'exploitation ou la propriété agricole
- ↳ Parts de GFA et GFR

### Quelque soit la forme de la cession et la qualité de l'acquéreur

- ↳ Ventes en pleine propriété
- ↳ Ventes en démembrement de propriété
- ↳ Cession de droits sociaux
- ↳ Donations
- ↳ Echanges
- ↳ Apports en société

Ces nouvelles dispositions sont à l'origine de la forte augmentation du nombre de transactions observées. Environ 20 000 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été transmises à la SAFER en Bourgogne Franche-Comté sur cette année 2016, contre 15 000 environ les années précédentes.

Cette rupture de la série statistique impose donc une grande prudence dans les comparaisons avec les années précédentes.

En dehors des transactions relevant du marché foncier rural décrit dans les pages qui suivent, la SAFER a donc été informée de :

- ↳ Plus de **120 projets d'apports de biens en société**, représentant une superficie de plus de 2 000 ha pour un montant de 36 millions d'euros,
- ↳ Plus d'**un millier de donations**, pour une superficie de 9 000 ha,
- ↳ Plus de **650 projets de transferts de parts sociales ou actions** (intégrant ou non un transfert de foncier) pour un montant de 75 millions d'euros.

# La structure du marché foncier en 2016

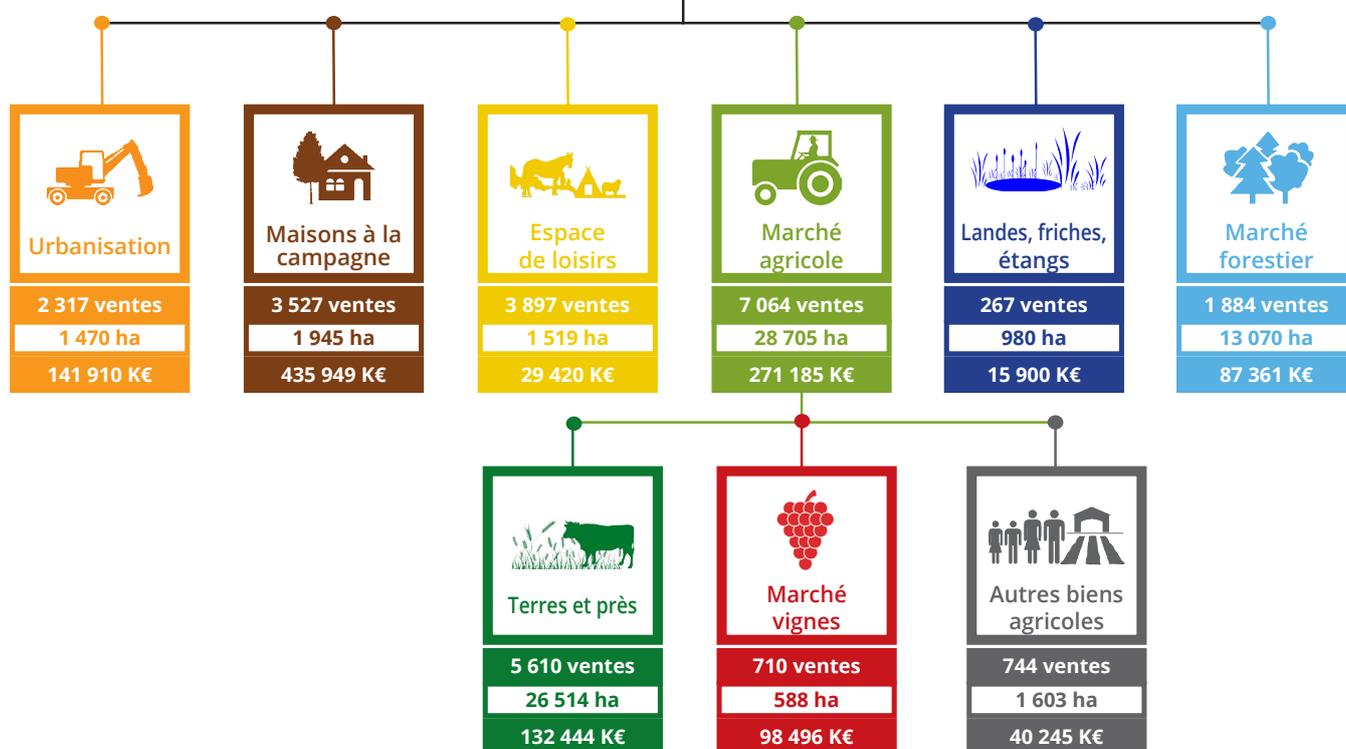


## Marché de l'espace rural

18 956 ventes

47 689 ha

981 725 K€



La possibilité de mise en œuvre d'une sanction administrative en cas de défaut de notification à la SAFER a très certainement induit des modifications de pratique en la matière, sur toutes les transactions non soumises au droit de préemption de la SAFER.

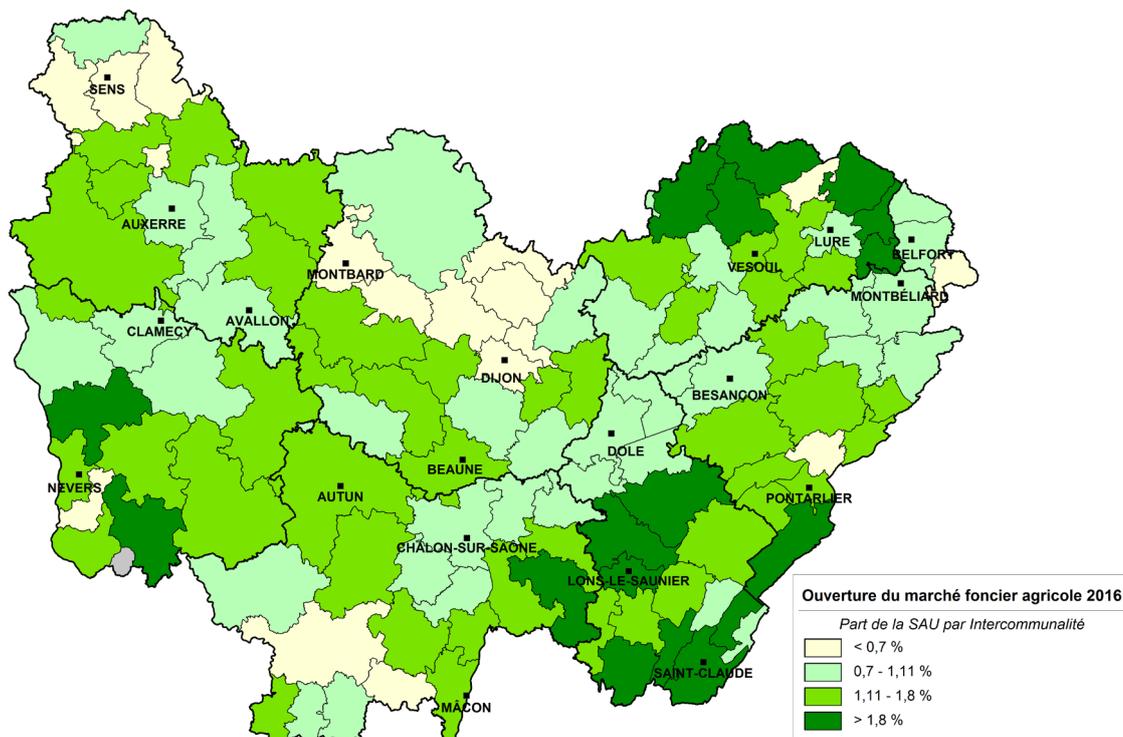
Cela peut se traduire par des évolutions importantes dans tous les segments de marché, y compris dans le marché agricole (par exemple en cas de vente à un fermier en place ou entre membres d'une même famille).



## Le marché foncier agricole



EN 2016, CE SONT 1.11 % DES TERRES AGRICOLES RÉGIONALES QUI ONT ÉTÉ VENDUES (28 705 ha).



**COMME L'ILLUSTRE LA CARTE CI-DESSUS, L'ACTIVITÉ DU MARCHÉ RESTE TRÈS VARIABLE D'UN TERRITOIRE À UN AUTRE.**

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la Communauté de Communes Loire et Allier sont les territoires qui connaissent le marché foncier agricole les plus fermés (< 0.3 %). Au contraire, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la Communauté de Communes Rahin et Chériront ont les marchés les plus actifs cette année (> 2.9 %).

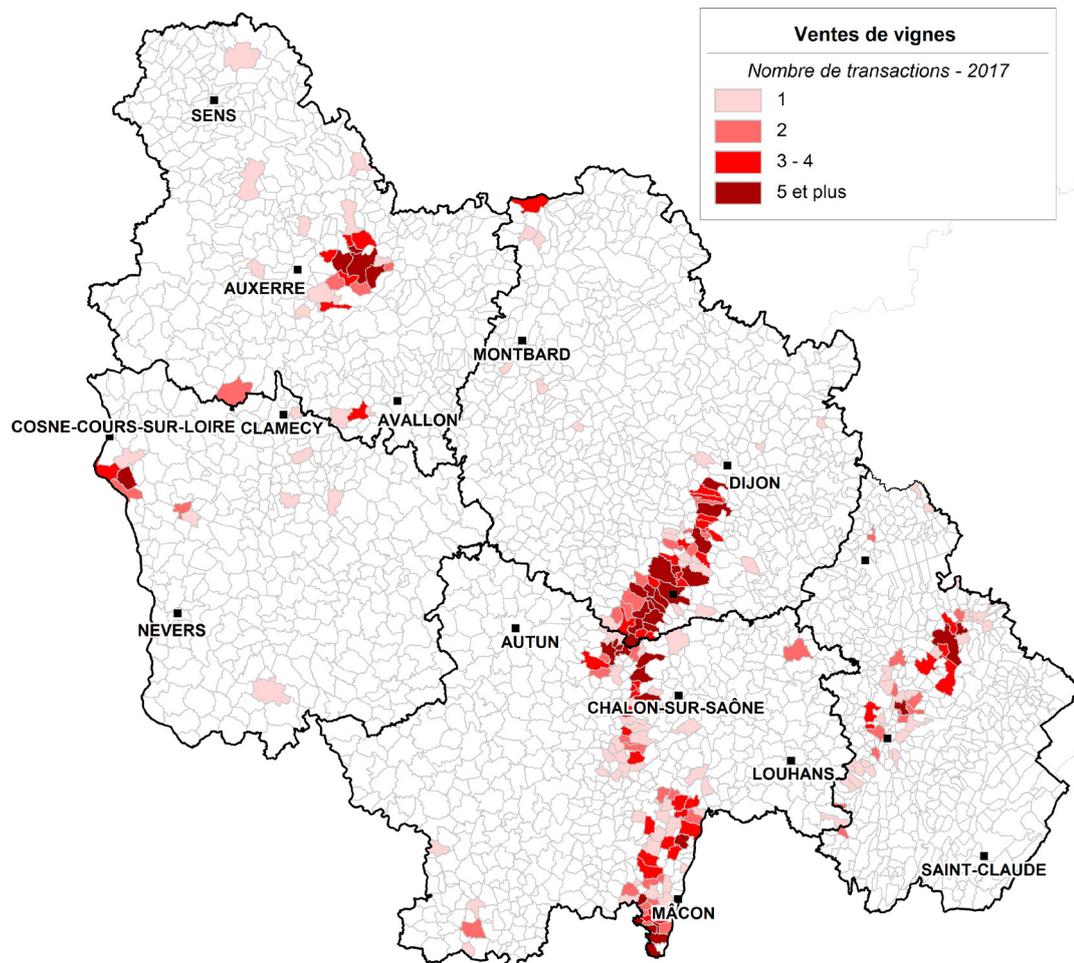
Plus de 860 transactions ont été réalisées avec des bâtiments (habitation et/ou exploitation).

**36 % des ventes concernent des biens libres pour une superficie de 10 300 ha.** Les ventes aux fermiers en place représentent 12 600 ha. Plus de 5 600 ha de biens occupés n'ont pas été vendus aux occupants (apporteurs de capitaux, familiaux ou non).

830 transactions pour **3 440 ha ont été réalisées au profit de personnes morales agricoles** (EARL, GAEC, SCEA, ...) ou non (Collectivités, SCI, ...). Ces ventes représentent 12 % des superficies du marché, contre 16 % en 2015 (ces chiffres n'incluent pas les apports en société et les transferts de parts ou actions).

Les concurrences observées sur les **opérations SAFER** peuvent illustrer la pression foncière s'exerçant sur le foncier agricole : en moyenne **4.3 candidats par lot attribué** contre 3.8 en 2015 (110 opérations avec 10 candidats ou plus). La pression sur les prix reste de mise (voir analyse pages suivantes).

# Focus sur le marché des vignes



## 588 ha POUR 710 TRANSACTIONS

Les ventes de vignes sont relativement stables dans tous les départements, à l'exception du Jura où diverses cessions internes dans un domaine augmentent artificiellement le marché (pour une quarantaine d'hectares).

La baisse en valeur observée en Côte d'Or n'est pas due à une baisse des prix (voir analyse plus loin) mais à une vente exceptionnelle en 2015.

Les ventes de **parcelles libres** représentent **350 transactions pour une superficie de 232 ha**. Les ventes de parcelles occupées se font pour moitié aux fermiers en place et pour moitié à des bailleurs.

La Saône-et-Loire a le marché le plus important en surface avec 42 % des superficies enregistrées en région. Mais il ne représente que 15 % des valeurs (76 % en Côte d'Or pour 25 % des superficies).

# Le marché des forêts



EN CETTE ANNÉE 2016, LE MARCHÉ DES FORÊTS PORTE SUR  
UNE SUPERFICIE DE PLUS DE 13 000 ha.

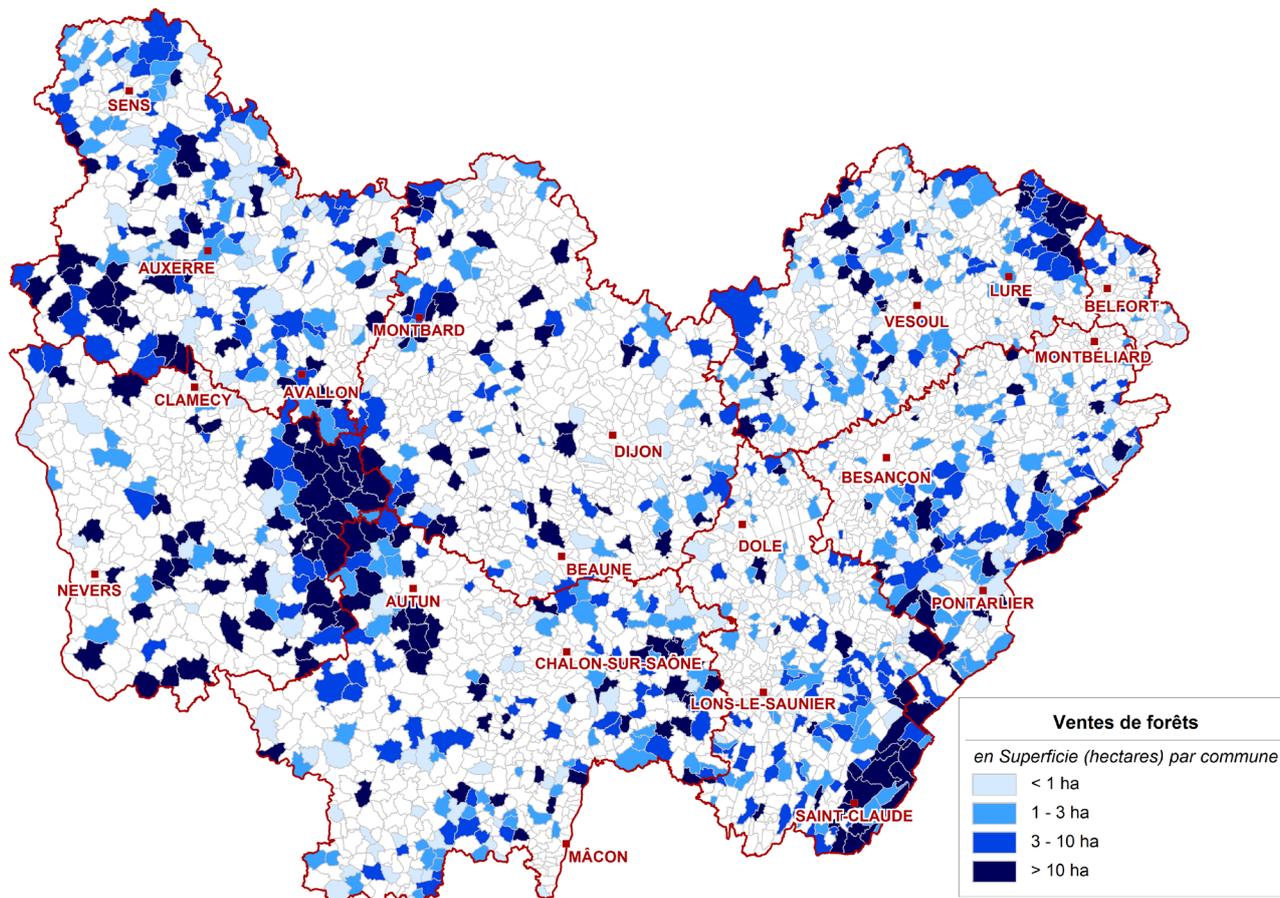
Sur les 1 884 transactions observées, plus de 1 350 concernent des biens de moins de 4 ha (près des  $\frac{3}{4}$  des transactions).

19 ventes de massifs de plus de 100 ha ont été observées en 2016, représentant à elles seules 30 % du marché en surface et 43 % en valeur.

Près de 900 ventes pour 6 600 ha se réalisent au profit d'acquéreurs « agricoles ».

Plus de 6 800 ha sont vendus à des personnes morales (dont 70 transactions pour 486 ha à des Structures Publiques).

Ces ventes se répartissent que le territoire d'un millier de communes. Les zones de montagne ont un marché forestier particulièrement dynamique.



# Activité de la safer Bourgogne Franche-Comté

REGARDS SUR LE FONCIER

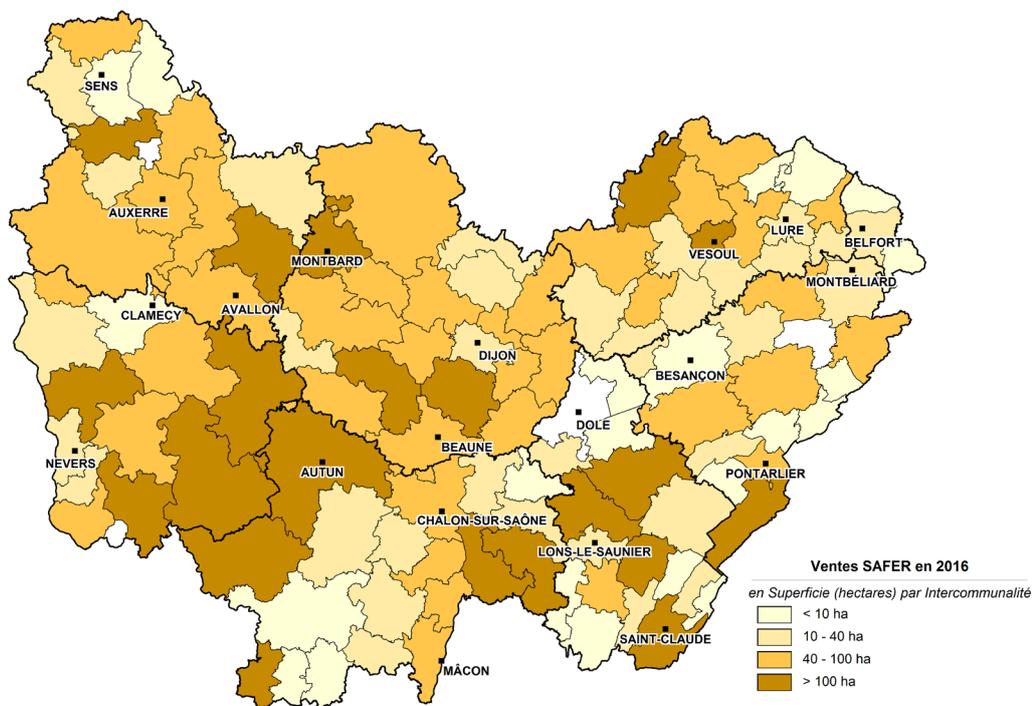


7 405 ha ONT ÉTÉ RÉTROCÉDÉS À  
1 200 bénéficiaires  
ET 1 600 ha TRANSMIS EN LOCATION.

L'INSTALLATION AGRICOLE RESTE UNE PRIORITÉ :



**+ de 2 950 ha**  
SOIT 53 % DES SURFACES AGRICOLES  
LIBRES MAÎTRISÉES



LES ACQUISITIONS DE LA SAFER  
REPRÉSENTENT

**+ de 40 %**  
en surface du marché foncier accessible

(= marché global moins les exemptions au droit de préemption SAFER et moins les achats par les fermiers en place).

Ce niveau permet une action significative sur l'évolution des prix et l'orientation des terres.

**1/4**

DES SURFACES  
VENDUES PAR LA  
SAFER CONCERNE  
DES BIENS FORES-  
TIERS



(1 675 ha)

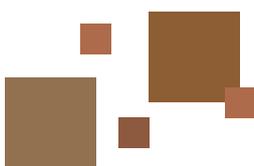
PRÈS DES

**6 %**  
DES SURFACES  
VENDUES À DES  
STRUCTURES PUBLIQUES :

opérations forestières, envi-  
ronnementales  
(protection de captage par  
exemple), ...

La Safer participe au développement des territoires  
avec l'installation de projets ruraux et périurbains

# Prix terres et prés libres / loués



Département et région agricole	Prix des terres et prés <u>libres</u> non bâtis					Prix des terres et prés <u>loués</u> non bâtis				
	2015	2016	Evolution 2016/2015	Prix minimal 2016	Prix maximal 2016	2015	2016	Evolution 2016/2015	Prix minimal 2016	Prix maximal 2016
Vingeanne, La Plaine	5 060	5 070	0 %	2 030	6 960	3 820	3 830	0 %	1 890	5 860
Val de Saône	2 840	2 800	- 1 %	1 380	5 390	2 680	2 710	+ 1 %	1 420	5 000
Morvan, Auxois	2 140	2 190	+ 2 %	900	3 570	1 990	2 060	+ 4 %	1 140	3 000
Plateau et vallées du Châtillonnais	2 860	2 660	- 7 %	880	6 670	2 730	2 850	+ 4 %	1 250	5 000
Côte viticole et arrière-côte de Bourgogne	2 380	2 700	+ 13 %	950	10 440	2 630	2 710	+ 3 %	1 500	4 880
<b>COTE-D'OR</b>	<b>2 960</b>	<b>2 920</b>	<b>- 1 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 760</b>	<b>2 830</b>	<b>+ 3 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Zone des plaines et des basses-vallées	2 320	2 350	+ 1 %	1 080	3 890	2 300	2 230	- 3 %	1 310	3 480
Plateaux supérieurs et montagne	2 590	2 570	- 1 %	980	4 930	2 850	2 770	- 3 %	1 280	4 670
Plateaux moyens du Jura	2 750	2 740	0 %	820	4 770	3 020	3 040	+ 1 %	1 500	4 700
<b>DOUBS</b>	<b>2 570</b>	<b>2 570</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 760</b>	<b>2 720</b>	<b>- 1 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Vignoble du Jura	2 230	2 240	0 %	1 240	5 000	1 770	1 850	+ 5 %	1 120	3 150
Bresse	2 300	2 440	+ 6 %	1 100	3 710	1 780	1 820	+ 2 %	1 130	3 030
Deuxième plateau	2 210	2 140	- 3 %	890	4 070	1 730	1 880	+ 9 %	1 200	3 840
Haut-Jura	1 410	1 680	+ 19 %	650	6 260	1 890	2 080	+ 10 %	1 000	4 890
Nord Jura	2 740	2 860	+ 4 %	1 130	5 110	2 580	2 750	+ 7 %	1 310	4 200
Sud Jura	1 940	1 740	- 10 %	730	4 700	1 430	1 430	0 %	990	2 500
<b>JURA</b>	<b>2 260</b>	<b>2 260</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 890</b>	<b>1 980</b>	<b>+ 5 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Morvan	2 220	2 170	- 2 %	800	3 660	1 910	1 930	+ 1 %	1 000	3 360
Nivernais central	3 450	3 430	- 1 %	1 260	5 410	2 740	2 730	0 %	1 590	4 010
Entre Loire et Allier, Sologne bourbonnaise	3 390	3 380	0 %	970	9 610	3 340	3 300	- 1 %	2 000	4 630
Bourgogne nivernaise, Puisaye	3 260	3 350	+ 3 %	1 320	6 230	2 840	2 870	+ 1 %	1 350	4 210
<b>NIEVRE</b>	<b>3 080</b>	<b>3 080</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 660</b>	<b>2 660</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Région vosgienne et sous-vosgienne	2 530	2 530	0 %	1 000	5 200	2 080	2 140	+ 3 %	1 220	3 340
Région des plateaux	2 730	2 690	- 1 %	1 360	4 000	2 430	2 420	0 %	1 460	3 750
Plaine grayloise	2 560	2 710	+ 6 %	2 000	4 840	2 470	2 650	+ 7 %	1 440	3 890
Vallée de l'Ognon et Trouée de Belfort	2 450	2 370	- 3 %	630	5 440	2 320	2 420	+ 4 %	1 150	3 640
<b>HAUTE-SAONE</b>	<b>2 640</b>	<b>2 620</b>	<b>- 1 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 360</b>	<b>2 400</b>	<b>+ 2 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charollais, Brionnais	2 860	2 650	- 7 %	960	5 430	2 490	2 540	+ 2 %	1 290	3 780
Bresse chalonnaise	2 800	2 230	- 20 %	1 040	3 990	2 420	2 330	- 4 %	1 280	4 090
Mâconnais, Chalonnais	3 040	3 480	+ 14 %	1 080	10 810	2 080	2 150	+ 3 %	1 190	3 710
Bresse louhannaise	1 870	1 950	+ 4 %	1 060	3 740	1 720	1 730	+ 1 %	1 000	2 300
Clunysois, Côte chalonnaise	2 810	3 100	+ 10 %	1 010	7 020	1 900	2 140	+ 13 %	1 150	4 300
Sologne bourbonnaise, Autunois, Morvan	2 090	1 870	- 11 %	850	3 690	1 970	1 940	- 2 %	1 000	2 910
<b>SAONE-ET-LOIRE</b>	<b>2 400</b>	<b>2 310</b>	<b>- 4 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 100</b>	<b>2 130</b>	<b>+ 1 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terre Plaine, Morvan	2 280	2 170	- 5 %	940	3 610	2 420	2 310	- 5 %	1 110	3 500
Plateaux de Bourgogne	2 770	3 050	+ 10 %	1 590	11 410	2 670	2 760	+ 3 %	1 500	3 740
Puisaye	2 930	2 860	- 2 %	1 450	5 000	2 670	2 760	+ 3 %	1 970	4 000
Vallées, Pays d'Othe	3 830	3 940	+ 3 %	1 810	6 840	3 240	3 210	- 1 %	1 840	4 440
Sénonais, Gâtinais	5 030	4 420	- 12 %	2 280	9 510	3 800	3 660	- 4 %	2 330	5 320
<b>YONNE</b>	<b>3 680</b>	<b>3 580</b>	<b>- 3 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 070</b>	<b>3 060</b>	<b>0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Territoire de Belfort</b>	<b>4 010</b>	<b>4 050</b>	<b>+ 1 %</b>	<b>2 000</b>	<b>6 250</b>	<b>3 510</b>	<b>3 510</b>	<b>0 %</b>	<b>2 500</b>	<b>5 000</b>

Prix moyens triennaux en euros courants par hectare (pour 2016 = moyenne 2014-2015-2016)

Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr.

# Commentaires Prix terres et prés



## UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES PRIX AVEC DE NOMBREUSES DISPARITÉS

**21** En Côte d'Or, la demande reste importante sur les terres céréalières, avec une **forte concurrence pour accéder aux terrains libres d'occupation**. Au contraire, la demande se tasse sur les prés, et plus particulièrement sur ceux de moindre qualité. Les transmissions d'exploitation en polyculture-élevage sont délicates. Les évolutions de prix sont donc limitées, mais relativement variables selon les secteurs et les productions.

**25  
90** Dans le Doubs et le Territoire de Belfort, la **pression foncière est importante** notamment sur la **zone AOP Comté**. Cette pression se ressent sur les prix observés qui continuent leur progression maîtrisée, principalement pour les terres labourables et les prés de fauche. Les achats par les fermiers restent majoritaires et **l'écart de prix entre les biens libres et occupés se resserre**.

**39** Dans le Jura les **valeurs des terres et prés sont globalement stables** en 2016. La conjoncture difficile de l'année 2016 et plus anciennement, les faibles prix des productions agricoles (lait industriel, grandes cultures et bovin viande) ne semblent pas avoir d'influence sur les prix du foncier. Le prix des terres dans le Département réputé « le moins cher de France » ne s'oriente pas à la hausse, même si dans les secteurs de production de lait AOP la demande est plus forte.

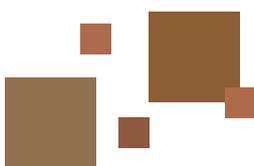
**58** Le marché nivernais ne connaît pas sur l'exercice 2016 d'évolution significative du prix du foncier, dans un marché en progression en surface. Dans un contexte de **stabilité des prix**, les variations constatées sont dues aux qualités intrinsèques des biens plus qu'à une évolution du marché.

**70** En Haute-Saône, les prix évoluent dans la continuité de l'année précédente avec également un **resserrement entre le prix des terrains libres et celui des terrains occupés**. La pression foncière est plus marquée sur zone céréalière de l'ouest. La construction des valeurs foncières agricoles tient de moins en moins compte de la qualité agronomique des parcelles ; avec une hausse des prix plus marquée sur les terres de moindre qualité.

**71** En 2016, **les prix en Saône-et-Loire stagnent**. Les difficultés généralisées sur les revenus agricoles rendent les acheteurs plus raisonnables. Les acteurs du marché restent locaux. Le parcellaire se vend bien. Les cédants cherchent toujours à vendre leurs sièges d'exploitation en priorité. Leur prix se tasse, l'offre devenant abondante et les acquéreurs potentiels se faisant plus rares. Le secteur le plus demandé reste la zone céréalière autour de Chalon-sur-Saône.

**89** Dans le département de l'Yonne, le marché des terres et prés évolue à la hausse en surface pour la deuxième année consécutive. Il reste cependant encore très fermé et il s'agit principalement de parcellaire. Quelle que soit la situation d'occupation (libre ou occupée), **les prix évoluent légèrement à la baisse**. Cette tendance est la conséquence directe de l'année catastrophique qu'ont vécu les agriculteurs Icaunais. Les acquisitions par les fermiers sont stables. Le foncier attire toujours les investisseurs hors agriculture, désireux de placer des capitaux dans une valeur refuge.

# Prix des vignes

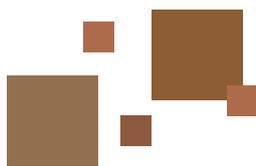


## PRIX DES VIGNES PAR APPELLATION - Prix annuels en milliers d'euros courants par hectare

Bassin viticole, département et appellation	2015	2016	Evolution 2016/2015	Prix minimal 2016	Prix maximal 2016
<b>COTE-D'OR - Moyenne départementale AOP</b>	<b>594,4</b>	<b>646,1</b>	<b>+ 9 %</b>	-	-
Bourgogne appellation régionale	35,7	39,6	+ 11 %	12,7	69,3
Bourgogne appellations communales Côte de Beaune blanc	671,0	697,9	+ 4 %	187,0	1 300,0
Bourgogne appellations communales Côte de Beaune rouge	303,5	316,2	+ 4 %	110,0	770,0
Bourgogne appellations communales Côte de Nuits rouge	572,0	600,0	+ 5 %	117,0	1 150,0
Bourgogne grand cru	4 785,0	5 503,0	+ 15 %	2 657,0	12 650,0
Bourgogne premier cru blanc	1 407,0	1 463,3	+ 4 %	350,0	2 800,0
Bourgogne premier cru rouge	605,0	630,0	+ 4 %	270,0	2 100,0
<b>JURA - Moyenne départementale AOP</b>	<b>30,7</b>	<b>31,6</b>	<b>+ 3 %</b>	-	-
Arbois	36,0	36,0	0 %	15,0	40,0
Château-Chalon	55,0	55,0	0 %	30,0	60,0
Côtes du Jura	24,0	26,0	+ 8 %	10,0	30,0
L'Etoile	21,0	22,0	+ 5 %	10,0	30,0
<b>SAONE-ET-LOIRE - Moyenne départementale AOP</b>	<b>70,7</b>	<b>75,0</b>	<b>+ 6 %</b>	-	-
Beaujolais et Beaujolais Villages rouge	11,7	11,7	0 %	5,0	20,0
Bourgogne aligoté	30,0	30,0	0 %	15,0	35,0
Bourgogne appellation régionale rouge	27,2	27,2	0 %	7,0	35,0
Bourgogne appellations communales Côte chalonaise blanc	93,5	93,5	0 %	70,0	175,0
Bourgogne appellations communales Côte chalonaise rouge	95,0	96,1	+ 1 %	45,0	200,0
Bourgogne Côte chalonaise	30,0	30,0	0 %	15,0	35,0
Mâcon blanc	60,0	65,0	+ 8 %	30,0	80,0
Mâcon rouge	25,0	28,0	+ 12 %	10,0	32,0
Moulin à Vent et Saint-Amour	90,0	94,9	+ 5 %	53,0	120,0
Pouilly-Fuissé	220,0	240,0	+ 9 %	185,0	260,0
Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles	110,0	110,0	0 %	70,0	145,0
Saint-Véran	120,0	135,0	+ 13 %	100,0	150,0
Viré-Clessé	110,0	115,0	+ 5 %	80,0	130,0
<b>YONNE - Moyenne départementale AOP</b>	<b>137,2</b>	<b>138,9</b>	<b>+ 1 %</b>	-	-
Bourgogne appellation régionale	47,0	48,0	+ 2 %	26,0	59,0
Chablis	158,3	155,0	- 2 %	101,9	167,7
Chablis premier cru	321,8	346,0	+ 8 %	285,0	400,0
Petit Chablis	80,5	83,0	+ 3 %	56,2	87,3
<b>NIEVRE - Moyenne départementale AOP</b>	<b>135,8</b>	<b>140,2</b>	<b>+ 3 %</b>	-	-
Coteaux du Giennois	16,0	16,0	0 %	12,0	20,0
Pouilly-Fumé	150,0	155,0	+ 3 %	120,0	170,0

# Commentaires

## Prix des vignes



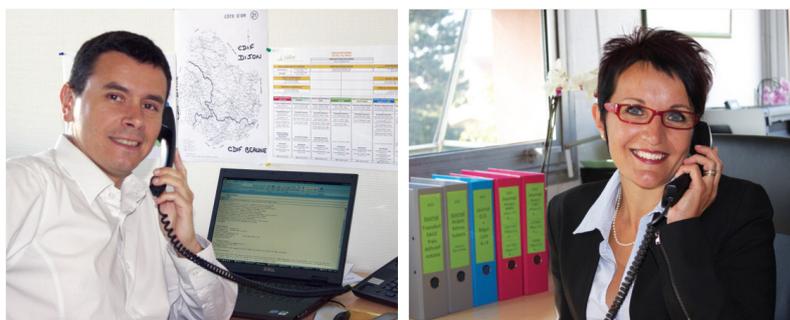
**21** La rareté et le classement à l'UNESCO du vignoble de Côte d'Or suscitent l'intérêt des professionnels et des investisseurs. Le marché, toujours aussi actif en superficie et en nombre de transactions, est incapable de satisfaire une demande particulièrement soutenue. Cette passion pour la viticulture de Côte d'Or entraîne une **pression constante sur les prix qui progressent régulièrement**. Toutes les vignes sont concernées, y compris les appellations génériques et particulièrement les blancs de la Côte de Beaune et les rouges de la Côte de Nuits. Les Grands Crus de la Côte d'Or continuent de faire rêver et l'inflation sur les prix ne permet plus d'espérer raisonnablement un retour sur investissement.

**39** Dans le Jura, en 2016 le marché des vignes a connu une hausse sensible en volume, quelques belles parcelles de Côtes du Jura se sont vendues. La **valeur des Côtes du Jura a légèrement augmenté**, une vigne jeune de bonne qualité peut atteindre 30 000 € par hectare. Par contre, très peu de transactions en appellation Arbois, qui reste stable en prix.

**71** En Saône et Loire, le marché des vignes, bien que globalement équivalent en surface à celui de l'an dernier, est faussé par des ventes conséquentes de terres à planter sur le Mâconnais (en bordure du clunisois). La demande est forte sur les terres AOP depuis la libéralisation des droits de plantation. Le marché est donc pour les vignes, plus étroit que l'an dernier. Les vins se vendent très bien et les revenus des viticulteurs sont en progression. Les transmissions dans un cadre familial sont nombreuses. **La demande est forte sur l'ensemble des appellations sauf sur les génériques du Beaujolais**. La côte chalonnaise subit la pression des viticulteurs de Côte d'Or. Les négoce sont également en recherche de vignes. Concernant les cessions de parts, les cessions partielles sont à 99% des opérations familiales ou entre associés. Quelques cessions totales ont été observées, sur des entités vendues à des prix difficiles à analyser mais couvrant sans doute des prix à l'hectare très élevés. Les prix constatent donc les mouvements de l'an passé ; et à n'en pas douter, **les prochaines ventes vont marquer une hausse**.

**89** Dans l'Yonne, l'année 2016 est une année noire pour le vignoble (gel, grêle et pression maladie), avec des rendements moyens de 50 % inférieurs à la normale. Certains viticulteurs ont anticipé cette mauvaise récolte en décapitalisant une partie de leur propriété par l'intermédiaire de la SAFER qui leur a proposé des investisseurs (non viticulteurs). C'est environ une quinzaine d'hectares qui a ainsi changé de mains en 2016. Indépendamment de ce constat, le marché viticole de l'Yonne représente 92 ventes pour 64 ha et 6,4 millions d'euros, toutes appellations confondues. Le Chablis représente 62 % des transactions en surface. **Le léger tassement des prix du climat Chablis** s'explique par le contexte de vignes occupées (plus de 90 % des transactions avec des fermiers en place, pour la plupart propriétaires du matériel végétal). Le marché des terres à planter évolue quant à lui légèrement à la hausse pour le Petit Chablis et le Chablis. En climat **1er Cru**, la forte hausse correspond à la rareté du produit.

**58** Dans la Nièvre, sur les vignobles de Pouilly-sur-Loire et du Côteaux du Giennois, la tendance a peu évolué ; le marché reste assez fermé et **les prix se tiennent** d'une année sur l'autre.



**Premier conseil, dossier en cours ...**  
**Les équipes safer proches de chez vous**

### **Côte-d'Or**

11, rue François Mitterrand - 21850 SAINT- APOLLINAIRE | ☎ 03 80 78 99 89

### **Doubs et Territoire de Belfort**

143 rue de Belfort - 25000 BESANÇON | ☎ 03 81 25 07 40

### **Haute-Saône**

17, quai Yves Barbier - BP 171 - 70003 VESOUL cedex | ☎ 03 84 77 14 10

### **Jura**

5, avenue de Lahr - BP 33 - 39107 DOLE cedex | ☎ 03 84 79 16 99

### **Nièvre**

6, rue Ravelin - 58000 NEVERS | ☎ 03 86 21 40 00

### **Saône-et-Loire**

Maison de l'Agriculture - BP 522 \_ 71010 MACON cedex | ☎ 03 85 29 55 40

### **Yonne**

18, rue Guynemer - 89000 AUXERRE | ☎ 03 86 46 99 74

**[www.saferbfc.com](http://www.saferbfc.com)**